



**COMMUNE DE BURDINNE**  
Province de LIEGE – Arrondissement de HUY

---

**PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE  
POUR L'ENFANCE 2014**

**Accueil Temps Libre - Commune de BURDINNE**

## **1. Identification des opérateurs d'accueil**

Administration communale de Burdinne

## **2. Besoins d'accueil révélés par l'état des lieux**

L'état des lieux réalisé a permis de soulever certains besoins en matière d'accueil extrascolaire ainsi que certaines améliorations qui ont été amenées aux accueils existants.

L'offre d'accueil extrascolaire (garderies) semble être satisfaisante pour les parents (au vu du nombre de questionnaires reçus) que ce soient les plages horaires, les tarifs, la qualité de l'encadrement.

Les activités exceptionnelles du dernier mercredi du mois remportent un certain succès avec une moyenne de fréquentation de 60 enfants par activité. Lors de ces mercredis, l'équipe est renforcée par des animateurs et/ou une accueillante.

L'équipe est composée de 5 accueillantes. Celles-ci possèdent toutes leur formation de base et suivent des formations continuées. Une accueillante peut être appelée en renfort lors des pics de fréquentation durant la semaine. Début d'année scolaire, un bilan des fréquentations est effectué.

De manière générale, il y a une demande pour développer des accueils tels que centre d'expression et de créativité, clubs sportifs et atelier musical. Beaucoup d'enfants vont à l'extérieur de la commune pour des activités sportives.

Pour répondre à la demande d'activités sportives, une collaboration avec l'Académie Provinciale des Sports a été mise en place début octobre. Ces activités s'adressent aux enfants de 6 à 11 ans.

Les stages ont lieu lors des vacances d'hiver, de printemps et 7 semaines en été soit à l'école de Marneffe soit à l'école de Burdinne. Les stages fonctionnent bien avec jusqu'à 46 enfants présents par jour. Notons une hausse de fréquentation chez les petits (3 à 5 ans). Il y a eu une demande pour ouvrir aux enfants de 2.5 ans car les crèches coûtent plus cher que les stages.

Cela nécessiterait une autre organisation et une équipe d'animateurs renforcée car les enfants demandent plus d'attention et ne sont pas toujours autonome dans la gestion de la propreté.

Trois stages en collaboration avec le Service de la Province de Liège sont proposés durant les vacances : 2 pour la période des vacances de Carnaval et un pour la 1ère semaine d'été, semaine durant laquelle aucun stage communal n'est organisé.

Afin d'informer au mieux les parents sur les activités proposées sur la commune de Burdinne, une brochure reprenant les structures et de loisirs proposés aux enfants de 0 à 18 ans a été éditée.

La mise en place de cours de langues de néerlandais débutera mi-octobre à l'école de Marneffe. Des cours ont déjà lieu à l'école de la Communauté Française de Burdinne.

## **3. Modalités de collaboration entre les opérateurs**

Il existe peu d'opérateurs d'accueil sur la commune de Burdinne. Il reste donc difficile de créer des synergies.

Dans le cadre de l'Académie des Sports, un partenariat aura lieu avec le tennis de table de Burdinne. Différentes collaborations restent à développer avec le Centre Culturel et la Bibliothèque. Plusieurs pistes ont été soulevées et restent à discuter lors de la prochaine CCA.

#### **4. Les modalités d'information aux usagers potentiels**

##### Garderies :

Un règlement d'ordre intérieur concernant les garderies est distribué en début d'année scolaire et le projet pédagogique est disponible sur demande auprès de la coordinatrice.

Avant chaque activité exceptionnelle du dernier mercredi du mois, une publicité est distribuée dans les mallettes des enfants. Les parents peuvent alors inscrire leurs enfants.

##### Stages communaux et stages de la Province:

Avant chaque vacance scolaire, les parents reçoivent également un toutes-boîtes les informant des stages à venir : thème, dates, inscriptions. ...

En ce début d'année, une brochure reprenant les opérateurs d'accueil s'adressant aux enfants de 0 à 18 ans a été éditée.

Le bulletin communal contient les nouveautés, le programme des stages, des activités et le compte rendu des activités passées.

Les différentes informations reprises ci-dessus se trouvent également sur le site internet de la commune. Un onglet va être créé afin de regrouper toutes les informations concernant les services proposées aux enfants.

#### **5. Modalités des moyens publics octroyés aux secteurs**

La répartition des moyens communaux affectés aux différents opérateurs d'accueils se fait comme suit :

##### **Moyenne établie sur les 5 dernières années (2008-2013)**

###### - Garderies :

Coût annuel des activités extrascolaires : 5 536,46 €

Coût annuel des traitements des accueillantes : 68 327,24 €

###### - Stages communaux :

Coût annuel des stages (matériel et déplacement): 2 179,24 €

Coût annuel des salaires des animateurs : 11 143,26 €

Tous les frais liés à la coordination sont couverts par les subsides de coordination octroyés par l'ONE.

Les recettes proviennent en partie de la participation financière des parents et des subventions ONE.

###### - Surveillance du terrain multisports : 2 200,00 €

Pour l'année 214, la commune subsidie quelques associations présentes sur le territoire communal :

- Le Patro : 250 €

- Le Club de football : 1390 € jusqu'en 2011

- Le tennis de table : 100 €

# COMMUNE DE BURDINNE

Province de LIEGE – Arrondissement de HUY

---

1) **Opérateur :**

Administration communale,  
Rue des Ecoles 3 à 4210 Burdinne

TEL : 085/51.97.10

FAX : 085/51.97.11

N° de compte : 091-0004144-02

Responsable du Pouvoir Organisateur : M. Christian ELIAS, Echevin en charge de l'Accueil  
Extrascolaire - Rue Saint-Lambert 18 à 4210 Burdinne

( 081/83.39.17

2) **Projet d'accueil :**

-Accueil extrascolaire de Burdinne et de Marneffe – Garderies (voir annexe)

-Stages communaux (voir annexe)

3) **Agréments :**

- Garderies : voir annexe

- Stages : voir annexe

4) **Lieux d'accueil:**

Garderies organisées dans les établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Burdinne :

- Ecole de la Communauté française : rue de la Fontaine 5 à 4210 Burdinne

- Ecole primaire communale : rue Lambert Daxhelet 2 à 4210 Marneffe (les enfants des écoles communale et libre Ste Thérèse de Marneffe y sont réunis).

Les stages de vacances ont lieu dans les mêmes implantations. Les lieux varient en fonction des thèmes choisis et de façon à obtenir une répartition équitable tout au long de l'année entre les 2 lieux d'accueil.

5) **Déplacements :**

Pour les enfants de l'école libre Ste Thérèse jusqu'à l'école communale de Marneffe : 1 minute à pied accompagnés par une accueillante.

Le mercredi après-midi, une fois par mois, les enfants sont pris en charge dans chaque établissement et conduits en bus vers le lieu d'activité.

Les autres mercredis, les enfants sont pris en charge dans chaque implantation.

6) **Activités proposées :**

Garderies :

Pour les accueils avant et après l'école : les activités autonomes encadrées sont privilégiées.

Les activités extrascolaires mensuelles (dernier mercredi de chaque mois) auxquelles les

enfants ont pu participer sont très variées : sports, ateliers créatifs, excursions culturelles ou de détente, spectacles...

Les autres mercredis, des activités dirigées sont proposées aux enfants : bricolage, cuisine, petits jeux...

#### Stages :

L'Administration communale organise pendant les vacances des stages communaux agréés auprès de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. L'encadrement des enfants est assuré par des animateurs brevetés et/ou expérimentés et les stages sont supervisés par la coordinatrice. Différentes animations sont proposées telles que des activités manuelles et créatives, des jeux sportifs, des jeux intérieurs et extérieurs, des grands jeux ainsi que des ateliers culinaires et de découverte. Un thème est donné pour chaque semaine de vacances.

### **7) Périodes couvertes**

Les garderies sont actuellement accessibles aux horaires suivants :

- de 7h à 8h30 et de 15h40 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- de 7h à 8h30 et de 12h à 18h30 les mercredis

Les stages de vacances se déroulent 2 semaines aux vacances d'hiver, 2 semaines au printemps et 7 semaines consécutives en juillet et en août.

Les activités ont lieu de 9h30 à 16h. Une garderie est prévue de 8h à 9h (7h30 sur demande et attestation de l'employeur) et de 16h à 18h.

Les autres périodes de congés scolaires (Carnaval et une semaine en été) sont couvertes par des stages en collaboration avec le Service de la Province de Liège. Une garderie est prise en charge par la commune et est prévue de 8h à 9h (7h30 sur demande et attestation de l'employeur) et de 16h à 18h.

### **8) Encadrement :**

Garderie de l'école de Marneffe : 2 accueillantes pour une moyenne de 35 enfants.

Garderie de l'école de Burdinne : 2 accueillantes pour une moyenne de 35 enfants.

Au total, l'équipe comprend cinq accueillantes.

Lors des mercredis, une accueillante est présente tout l'après-midi et une autre reste jusqu'au moment où le nombre de participants atteint les normes demandées.

Lors des sorties ou activités du dernier mercredi qui engendrent un nombre de participants important, l'équipe est alors renforcée soit par un animateur soit par une accueillante.

Les stages de vacances sont encadrés par un coordinateur breveté et des animateurs dont au moins un sur trois est breveté.

Les normes de l'ONE sont respectées : un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants âgés de 6 à 12 ans.

### **9) Qualification du personnel :**

#### Garderies

Les 5 accueillantes possèdent la formation de base d'accueillante extrascolaire. Elles sont toutes en formation continue.

#### Stages de vacances

Un coordinateur breveté est engagé et un animateur au moins sur trois est breveté. Il est demandé aux animateurs qui ne possèdent pas de brevet d'avoir de l'expérience dans le domaine de l'animation (études sociales, sportives, mouvement de jeunesse...) ou d'être en formation pour devenir animateur breveté.

Pour faciliter cette formation, la commune prend en charge la moitié des frais de formation pour les jeunes de la commune qui souhaiteraient suivre celle-ci.

#### 10) **Coût pour les parents:**

##### Garderies

Depuis septembre 2004, le tarif est passé à 1 €/heure pour le 1<sup>er</sup> enfant ; 0,50 €/h pour le second et gratuit à partir du 3<sup>ième</sup> dans les deux implantations. Le montant est comptabilisé à la demi-heure. Toute demi-heure entamée est due.

Les garderies sont payantes sur les 2 lieux d'accueil et à partir de 16h (au lieu de 16h30 auparavant). Le mercredi, la garderie est gratuite de 12h à 13h.

En septembre 2013, la commune a abandonné la vente de cartes de garderie et mis en place un système de facturation trimestrielle via un l'achat d'un logiciel informatique.

##### Stages de vacances

Les stages sont accessibles au tarif suivant : 5 €/jour pour le premier enfant, 4 €/jour pour le deuxième et 3 €/jour pour le troisième pour les enfants domiciliés sur la commune et/ou fréquentant une école de la commune.

Le prix pour les enfants qui n'habitent pas la commune et/ou qui ne fréquentent pas une des écoles de l'entité est de 10 €/jour 1<sup>ier</sup> enfant ; 8 €/jour 2<sup>ième</sup> enfant et 6 €/jour pour le 3<sup>ième</sup> enfant.